

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: (9): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Question des fortifications
Autor: Crouzat / Meister
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335612>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 9 (1881.)

Question des fortifications

Des amateurs de fortifications quelconques s'appuyent des nombreux ouvrages élevés par la France sur sa frontière nord-est, pour demander que la Suisse en fasse autant dans le Jura, ni plus ni moins qu'au temps où Vauban et Cœhorn s'efforçaient d'ériger murailles contre murailles sur cette même zone. Ils devraient au moins se rappeler que sur la fin de sa carrière, Vauban, dans un savant et lumineux mémoire, fut le premier à déplorer cette faute et à l'excuser par l'état fiévreux de la lutte alors engagée, qui ne permettait pas de revenir en arrière, mais poussait à compléter, même jusqu'à l'absurde, ce qui avait été commencé trop à la légère.

De tout temps, en France, depuis ce mémoire, des hommes d'Etat fort distingués et d'excellents militaires ont repris la thèse de Vauban pénitent; mais les faits accomplis et les courants de la routine ont été plus forts qu'eux. Au lieu de raser immédiatement les forteresses acquises par héritage et par conquête, comme il l'eût fallu, on les laissa subsister, d'abord provisoirement, en grande partie, pour complaire aux ingénieurs ou aux intérêts locaux, puis, au moment d'ouvrir une campagne, courant au plus pressé, on trouva plus commode de les utiliser, quitte à devoir les corriger plus tard et les compléter à grand'peine, que de s'en passer et d'agir en conséquence. Comme c'est ordinairement la fin d'une campagne et non toujours son début qui décide du succès, on expia souvent cette faute, mais sans l'éviter davantage à l'avenir.

Napoléon I^{er} regrettait amèrement, à Ste-Hélène, d'avoir dû laisser tant de monde dans ses places fortes d'Allemagne, tandis qu'il en avait si peu pour tenir sa belle campagne de 1814 en France, qu'il eût finalement gagnée avec une soixantaine de mille hommes de plus.

L'empereur Napoléon III, captif en Hanovre, était conduit à des regrets analogues, qu'il a exprimés entr'autres dans deux brochures fort instructives venant d'une telle source :

« Les grands désastres, dit-il, sont fertiles en enseignements; ils mettent en lumière de dures vérités qu'obscurcissent trop souvent, dans la prospérité, la routine et l'imprévoyance. Avant les revers de 1870, on ne faisait, en France, aucun cas de l'opinion de ceux qui déclaraient que l'organisation militaire de notre pays n'était pas en rapport avec sa situation politique...

« ... Avant la campagne de 1870, le comité du génie soutenait que nos forteresses n'étaient pas trop nombreuses, qu'elles pouvaient résister à l'artillerie nouvelle, et ne voulait pas convenir que la moitié de nos places fortes aurait dû être démolie et l'autre moitié reconstruite dans le système qui a fait d'Anvers une des premières

places du monde. Il a fallu les tristes événements dont nous avons été témoins pour qu'un général du génie comme le général Coffinières avouât, devant un conseil de guerre, que la place de Metz ne résisterait pas quinze jours à un siège si l'appui de l'armée du maréchal Bazaine venait à lui manquer¹.

Ajoutons que, conformément aux mêmes opinions qu'il émettait ci-dessus, Napoléon III, élaborant le plan de la campagne, grâce aux avis de sages experts, y compris déjà ceux antérieurs du maréchal Niel, ne s'était pas plus préoccupé des places frontières allemandes que les Allemands ne se laissèrent retenir par la ceinture des places des Vosges. D'après ce plan, l'armée française aurait pénétré en Allemagne par Maxau, en passant entre les formidables places de Rastadt et de Germersheim, qui n'eussent sans doute pas mieux protégé l'Allemagne que Brissach, Strasbourg, Bitche, Marsal, Lutzelstein, etc., et même Metz ne protégèrent la France.

Après la conclusion de la paix, les Chambres françaises, dès 1872 et 1873, s'appliquèrent à reconstituer les forces militaires, y compris le réseau des forteresses, et elles le firent dans un esprit qui n'était pas assez libre des émotions profondes et variées par lesquelles le pays venait de passer pour que leurs décisions puissent servir d'exemple à suivre. Sous l'influence de quelques habiles et savants généraux du génie, naturellement portés à s'exagérer l'importance de leur spécialité, et comme pour prouver aussi hautement que possible qu'elle n'était point ruinée par les cinq milliards d'indemnité de guerre dont on avait cru l'obérer pour des siècles, la France sembla prendre plaisir, malgré l'avis d'éminents hommes d'Etat, y compris MM. Thiers et Gambetta, et de généraux fort expérimentés, à adopter les projets de défense les plus extensifs, les plus grandioses, les plus coûteux, les plus formidables, au moins en apparence, c'est-à-dire pour ceux qui croient que d'inertes murailles peuvent contrebalancer des effectifs mobiles de bonnes troupes. C'est ainsi que la France en est arrivée à un dispositif étrange de forteresses, ultra-défensif, vrai labyrinthe d'immenses barricades, qui, en guerre générale sur ses diverses frontières de terre et de mer, lui serait bien plus nuisible qu'utile.

Parmi les généraux qui se sont vainement opposés à ces fâcheuses constructions, l'un d'eux, appartenant à l'artillerie, le général Crouzat, ancien commandant du 20^e corps de l'armée de l'Est en 1870 (avant le général Clinchant), a publié, sous le titre : *Les places fortes et les camps retranchés*, quelques considérations d'un haut intérêt et que nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs qui pourraient encore penser qu'il est présomptueux à la Suisse de se priver de fortifications jurassiennes, tandis que la France s'en accorde un si grand nombre²:

Avec les immenses armées que les peuples modernes mettent en mouvement, dit le général Crouzat², les places fortes, les vrais camps

¹ Note sur l'organisation militaire de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Une brochure in-4°. Wilhelmsöhe, janvier 1881, pages 3 et 4.

² *Journal des sciences militaires*. N^o de février 1873.

retranchés d'un pays, ce sont ses cours d'eau, ses bois, ses montagnes, et surtout, avant tout et par dessus tout, le courage et le patriotisme de bonnes armées nationales bien armées, bien équipées, bien approvisionnées, bien instruites.

Les places fortes.

Les places fortes n'ont jamais empêché aucune invasion; *exemples*: la France en 1814, 1815, 1870; l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, de 1792 à 1813. Elles n'ont guère servi qu'à immobiliser des forces nombreuses, qui auraient été beaucoup mieux employées à la défense active du pays en rase campagne.

Pourquoi les places fortes n'empêchent-elles pas une invasion? Parce que s'il est facile à un assiégé d'empêcher l'envahisseur d'entrer dans une place par une attaque de vive force, il est tout aussi facile à l'envahisseur de bloquer l'assiégé en occupant à petite distance les routes, les ponts, les issues; ce que le général Ducrot appelle avec beaucoup de justesse le *goulot de la bouteille*. Une place forte pourra donc être facilement bloquée, c'est-à-dire annulée, lorsqu'on n'aura *pas pu* ou *pas voulu* la prendre en l'écrasant de projectiles; *exemples*: Metz et Paris en 1870, et toutes nos places en 1814 et 1815.

A quoi ont servi à l'Autriche, après Sadowa, les grandes places fortes de Koeniggratz et d'Olmütz? Elles étaient cependant sur les chemins qu'a suivis l'armée prussienne en marchant sur Vienne.

Belfort, celle de nos places qui s'est le plus longtemps défendue, — parce que c'était une grande place de guerre et une petite ville de 4,000 à 5,000 habitants, — Belfort a-t-elle empêché l'envahisseur de s'étendre librement dans le pays jusqu'à Vesoul, Langres et au-delà jusqu'à Dijon, Besançon, et même jusqu'à Lyon, s'il l'avait voulu? Elle n'a pu même tendre la main à Bourbaki jusqu'à Héricourt, et cependant Belfort contenait une garnison de 15,000 à 18,000 hommes.

Un fait assez curieux à noter aussi, c'est que pendant l'hiver de 1870-71, Belfort, Langres, Besançon, avaient à elles trois au moins 60,000 hommes de garnison parfaitement immobiles, pendant que l'ennemi occupait presque toute la Bourgogne et Dijon avec moins de 20,000 hommes. N'aurait-il pas mieux valu former une armée avec ces 60,000 hommes, et défendre les vallées de la Saône, de l'Ognon, du Doubs? C'est certainement ce qui serait arrivé si Belfort, Langres et Besançon n'avaient pas été des places fortes.

Il est cependant certaines places, comme Toul, qui, situées sur des lignes de communication indispensables à l'envahisseur, doivent être prises, *coûte que coûte*. Elles le sont, et dans une limite de temps qu'on peut déterminer à l'avance. Mais combien y a-t-il de ces places indispensables? Même devant Metz, sous les yeux d'une armée de 150,000 hommes, l'envahisseur a pu construire et exploiter un chemin de fer qui contournait Metz et reliait ainsi la voie ferrée venant de Forbach à Metz et celle qui va de cette dernière ville à Frouard.

Ah! si acceptant d'avance la ruine et la destruction de nos grandes villes fortes et la mort de leurs habitants, on se décidait à les défendre à outrance comme Saragosse, nous le comprendrions! Mais il faudrait alors fortifier non-seulement toutes nos grandes villes, mais encore nos bourgs et nos villages, comme au moyen âge. Et encore faut-il remarquer que c'est au moyen-âge que se sont faites les conquêtes qui ont le plus duré. Pourquoi? Parce que les villes fortes étant prises, les points fortifiés étant pris, ont donné à l'envahisseur des moyens faciles et assurés de conserver ses conquêtes. Admettons néanmoins que notre France

soit couverte de places fortes qui se défendent comme Saragosse ; elle sera certainement très difficile à conquérir ; mais sera-ce une grande nation unie, libre, éclairée, artiste, industrielle, civilisée ? Qu'on se souvienne !

Certes, s'il est au monde une place forte de premier ordre, c'est bien Paris. Voici, cependant, ce qu'en dit le général Vinoy en 1872 : « C'est « donc une erreur que de trop compter sur les places fortes. Si même, « en ce qui regarde une place de l'importance de Paris, on avait pu y « enfermer la meilleure armée de la France, en remplacement de celle « qu'on avait dû trop rapidement improviser, peut-être serait-on par- « venu à retarder plus longtemps l'inévitable résultat ; mais (à moins de « secours venus du dehors) on ne l'aurait certes pas empêché. »

Ajoutons que s'il avait convenu aux Allemands de garder Paris au moyen de ses forts, ils l'auraient pu facilement, et la France, comme grande nation, était peut-être perdue à tout jamais.

N'ayons donc que très peu, très peu de places fortes. Quoi qu'on fasse, ces places ne tiendront pas ou elles ne tiendront que peu contre la nouvelle artillerie, ou elles seront bloquées et annulées. Elles n'auront servi dès lors qu'à immobiliser des forces ou à donner à l'envahisseur des prisonniers, des armes, du matériel pour attaquer les places qui tiendront encore et des points d'appui pour garder ses conquêtes ; *exemples* : tout ce qui s'est passé et tout ce qui se passe en France depuis 1870.

Les quelques pensées que nous venons d'émettre sur les places fortes ne sont pas nouvelles en nous. Voici en quels termes presque prophétiques, hélas ! nous les publiâmes en mai 1870¹ :

« De la grande portée et de la grande justesse des canons rayés, il résulte que les places de peu d'étendue, celles dont le gros des habitations peut être facilement atteint du dehors, et qui pourront, par conséquent, être ruinées par un feu de quelques heures à 3,000 et même à 4,000 mètres de distance, ne tiendront pas. La France a beaucoup de ces places. Elles avaient leur raison d'être alors qu'on faisait la guerre avec des armées peu nombreuses, dont les armes avaient peu de portée ; alors qu'il n'y avait que peu de routes qu'elles barraient. Maintenant la guerre se fait avec des armées énormes, qui entraînent facilement avec elles un matériel très puissant, et il y a des chemins partout. Qu'on suppose une grande bataille perdue à la frontière (et qui peut se flatter d'être toujours victorieux !) et le pays sera envahi, et ces petites places, débordées de tous les côtés, isolées, enveloppées, sachant qu'elles peuvent être écrasées jusqu'à leur dernier moellon à 3,000 ou 4,000 mètres de distance, se rendront. Pour le stérile honneur de tenir pendant quelques jours, les habitants ne voudront pas s'exposer, malgré tout leur patriotisme, à voir leurs habitations ruinées et leurs familles décimées. Les garnisons, surtout quand elles sont peu nombreuses, se défendent mal lorsqu'elles ne se sentent pas soutenues énergiquement par la population. Nous croyons donc que ces places, inutiles aussi longtemps que la frontière sera respectée, seront vite prises en cas d'invasion, et alors elles n'auront servi qu'à fournir à l'ennemi des armes, du matériel, des munitions, à assurer ses communications et à l'aider à tenir dans l'obéissance le pays environnant. Elles nous paraissent donc non-seulement inutiles, mais même dangereuses à conserver, et nous voudrions voir raser leurs fortifications et transporter dans les grandes places tout ce qu'elles renferment de propre à la défense. »

Puisse la terrible et cruelle expérience que nous venons de subir donner plus d'écho à nos paroles en 1872 qu'elles n'en ont eu en 1870 !

¹ *Les Canons rayés de l'armée de terre*, par le colonel CROUZAT.

Si l'on nous objectait que, pour mettre une ville forte à l'abri du bombardement, on l'entourera au besoin d'une ceinture de forts, nous répondrions qu'il faudra d'abord toute une armée pour garder cette ceinture, et puis que la prise, ou tout au moins l'incendie et l'écrasement de la ville dépendront de la prise d'un seul de ces forts.

Il faut en prendre notre parti : les fossés, les escarpes, les parapets, ne garantissent pas plus une ville contre des canons pouvant lancer avec justesse des projectiles de 50 kilogrammes à 8 kilomètres de distance, que les armures n'ont garanti les chevaliers après l'invention de la poudre, que les cuirasses ne garantissent les navires. Les nouveaux engins de guerre obligent à tout modifier.

Il est bien entendu que ce que nous venons de dire de la fortification permanente ne s'applique en aucune façon à la fortification de campagne, telle que légers épaulements devant le front des troupes qui combattent, coupures de routes, têtes de pont, villages retranchés, fermes crénelées, etc., etc. De celle-ci on ne saurait en faire trop, aussi verrions-nous avec joie mettre deux compagnies du génie dans chaque division active.

Depuis 1830, une population de deux millions à peine d'Arabes et de Kabyles, mal armés, mal équipés, sans places fortes, sans établissements militaires, lutte contre les forces de la France envahissante, la tient en échec, la fatigue jusqu'au point de lui donner le dégoût de sa conquête. Pourquoi cela ? Parce que ces Arabes, ces Kabyles ne s'enferment pas dans des enceintes fortifiées où ils seraient pris ou exterminés jusqu'au dernier. Ils tiennent la campagne, les bois, les montagnes, les défilés, et il en reste toujours assez pour recommencer la lutte tous les dix ans. Certes, nous sommes un peuple trop riche, trop civilisé pour faire la guerre comme les Arabes ; mais il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue de la défense du sol, leur système donne de meilleurs résultats que le nôtre.

Les camps retranchés.

Ce sont les camps retranchés qui nous ont perdus !

Nous appelons camps retranchés de grandes enceintes fortifiées assez vastes pour contenir une armée.

Les camps retranchés ont deux destinations : ou bien servir de refuge à une armée battue qui espérera pouvoir en sortir au bout de quelques jours pour prendre sa revanche ; ou bien servir d'abri assuré à une armée jeune, incomplète, voulant se former, se constituer.

Les camps retranchés, destinés à servir de refuge à une armée battue ont toujours été de vraies souricières où les restes de ces armées sont venus se faire prendre ; *exemples* : Wurmser à Mantoue, Mack à Ulm, les Prussiens après Iéna ramassés en masses dans toutes les places où ils s'étaient réfugiés, Mac-Mahon à Sedan, Bazaine à Metz, et Bourbaki à Besançon, s'il s'y était arrêté.

S'il y avait eu un camp retranché à Vendôme, Chanzy s'y serait probablement arrêté, et l'ennemi aurait pu, après l'y avoir bloqué avec quelques milliers d'hommes, parcourir librement tout l'ouest de la France, en attendant que la faim et l'isolement eussent raison de Chanzy.

Il vaut mieux qu'une armée battue conserve la liberté de ses mouvements en se retirant derrière un grand cours d'eau comme la Meuse, la Saône, la Loire, ou dans un grand pays couvert comme les Ardennes, les Vosges, le Jura, le Morvan, la Bretagne. Si Bazaine, au lieu de s'enfermer dans Metz, s'était retiré dans les Vosges, l'Allemagne tout entière n'aurait pu ni l'en chasser, ni l'y bloquer. Dans tous les cas, il aurait conservé son armée à la France.

Si l'empereur, en 1814, au lieu de continuer à tenir la campagne avec sa petite armée de 60,000 hommes, s'était enfermé dans Metz ou dans Strasbourg, la résistance à l'invasion, au lieu de durer trois mois avec des chances diverses, n'aurait pas duré plus de trois semaines et il aurait été pris avec toute son armée.

Si le même empereur avait eu avec lui à Leipzig et plus tard les 100,000 hommes de vieilles troupes qu'il avait laissés dans les places de l'Oder, de la Vistule, de l'Elbe, le sort de la campagne de 1813 aurait peut-être été tout autre.

Si notre armée de la Loire, au lieu de se former derrière un grand cours d'eau et derrière la forêt d'Orléans, qui lui laissent la liberté de ses mouvements et tout le pays pour se ravitailler, avait voulu se constituer dans les camps retranchés de Langres, de Besançon, elle n'en serait pas sortie.

A quoi a servi à l'Autriche son célèbre Quadrilatère vénitien ? Elle l'a perdu en Bohême, à 200 lieues de là ? Si cette puissance eût employé tout le temps et tout l'argent que cette immense fortification lui avait coûtés à se donner 50,000 hommes de plus de bonnes troupes régulières, le sort de la journée de Sadowa eût peut-être été tout autre. C'est sur les champs de bataille que se gagnent et que se perdent les places fortes et les empires ; c'est donc là qu'il faut être fort.

Sur Metz, considéré comme camp retranché, le général du génie Frossard s'exprime ainsi : « Une enceinte de forts peut avoir un péril grave par l'attraction, l'*aspiration* en quelque sorte, que ce camp retranché exerce sur une armée manœuvrant à proximité, plus ou moins battue, et qui, en venant s'y réfugier, sans y être absolument contrainte, s'expose à n'en plus pouvoir sortir. En poussant ce raisonnement à l'extrême, on est conduit presque à se demander si les forts de Metz n'ont pas été funestes à notre armée, qu'ils ont immobilisée. »

Ah ! si ces camps retranchés étaient appuyés à une mer dont on serait le maître, comme l'étaient, dans la Péninsule ibérique, Cadix pour les Espagnols, et les lignes de Torrès-Vedras pour les Anglais, ce serait tout différent, par la raison bien simple qu'on ne pourrait pas y être enfermé, bloqué, ni par conséquent affamé.

Tôt ou tard, on en sort et on retrouve son pays.

Faisons donc de vastes camps retranchés de nos pays couverts, de grandes places d'approvisionnements de nos grandes places maritimes. Avec les chemins de fer, il n'y a pas de distance. Tenons la campagne avec nos armées s'appuyant sur nos grands cours d'eau, nos bois, nos montagnes ; défendons nos villes *hors des villes*. Une bataille heureuse les préservera toutes bien plus sûrement que les plus longs sièges les mieux soutenus. Surtout et par dessus tout ayons donc des soldats *patriotes*, bien armés, bien équipés, bien approvisionnés, bien instruits, et, avec l'aide de Dieu et l'amour de la patrie, nous retrouverons notre Alsace et notre Lorraine, et nous redeviendrons la France !

Général CROUZAT.

Après cette saisissante citation française, reprenons la suite du rapport de M. le colonel Meister, dont le commencement a été publié dans notre avant-dernier numéro, et que nous ferons suivre aussi de quelques remarques :

La Suisse, comme Etat neutre et petit pays, non-seulement fier de son indépendance, mais qui veut aussi sérieusement la conserver, doit pousser jusqu'à ses extrêmes limites le système de la défense en masse.

C'est par la milice seulement qu'il nous sera possible de porter au 8 % de la population notre armée organisée, formée et armée, tandis qu'avec leur système, l'Allemagne et la France ne forment que 3 % de leur population à la lutte. Au point de vue purement militaire, la stricte exécution de la neutralité signifie toujours la couverture de *deux fronts* au moins et en cas d'attaque réelle, la tâche militaire s'accroîtrait dans ce sens qu'à côté de l'armée destinée uniquement à la défense, il en faudrait une autre disponible et forte pour l'offensive. Un état neutre a besoin de forces numériques aussi grandes que possible. C'est donc méconnaître entièrement la situation actuelle que de conseiller à la Suisse, dans le moment même où le principe de la levée en masse est adopté par toute l'Europe, l'abandon de ce système qu'elle a toujours eu et qui constituait son principal avantage. Le système des milices est susceptible d'un perfectionnement bien supérieur à celui que nous lui avons donné, mais il est le seul qui convienne à une république neutre.

L'exécution de la neutralité n'exclut pas le principe des alliances politiques, mais le sens politique des Suisses n'est pas favorable aux alliances. De petites armées sont tout-à-fait propres à provoquer et à rendre même nécessaires des adossements et par là des alliances. Napoléon I^{er} ne trouva pas inutile à ses intérêts d'écraser autant que possible les forces défensives de la Suisse ; nous en souffrons encore aujourd'hui parce que son régime refroidit rapidement l'ardeur naturelle des Suisses pour le service militaire. Si aujourd'hui, nous libérons de ce service la moitié des citoyens, l'autre moitié en souffrira également. Le système des milices ne se justifie et ne répond à ce qu'on en attend que lorsqu'il comprend la nation tout entière, demandant de chaque citoyen un patriotique dévouement.

Le mot militarisme ne devrait pas être entendu là où l'on ne fait que ce qui est absolument indispensable, et où surtout on est bien loin de désirer l'introduction des onéreuses organisations militaires de l'étranger.

Mais assez de cela. *L'infériorité numérique des forces personnelles* de la Suisse est là et ne peut être ni niée, ni considérablement changée. La question est maintenant de savoir si les moyens matériels de défense dont nous disposons maintenant font compensation, combler la lacune. Grâce à l'intelligence des hautes autorités fédérales, l'infanterie suisse est maintenant munie de l'arme à feu que l'on regarde généralement comme la plus pratique. Notre pays possède déjà depuis une dizaine d'années un fusil à répétition tel que les Etats voisins, malgré leur haute culture militaire, n'en avaient point encore et s'occupent seulement à présent à s'en former. Nous ne voulons pas ici discuter la question de savoir si cette arme est aussi la meilleure sous le rapport de la ballistique, si notre habileté au tir répond à l'excellence de l'armement. Notre artillerie de campagne est parfaitement bien montée, mais nous avons beaucoup moins de canons que les armées étrangères. L'artillerie de position, réorganisée par la loi militaire de 1874, demande en vain depuis des années un matériel en rapport avec les exigences actuelles. On ne peut donc pas dire, *que ce qui nous manque d'un côté en forces numériques personnelles soit compensé par une plus grande richesse en matériel de guerre.*

Alors même que l'organisation militaire créée par la loi de 1874 serait réalisée pleinement et dans tous ses points, et que le matériel serait complété, l'infériorité du pays vis-à-vis des exigences militaires et politiques de notre situation demeurerait, et ainsi se pose la question : Si nous voulons fermement, loyalement faire respecter et maintenir notre neutralité, et si nous étions réellement attaqués, de quel autre moyen disposons-nous ? Vous connaissez ce moyen, messieurs mes camarades.

La tactique de tous les temps l'a utilisé. Il n'y a pas une page de l'histoire, pas un seul livre de la science militaire qui conteste la valeur de cet auxiliaire, savoir la fortification permanente ou passagère d'étendues plus ou moins grandes de terrain. Nous voulons aujourd'hui, généralisant ce moyen tactique, le considérer au point de vue de la grande défense que notre politique d'Etat nous oblige à préparer. Nous le mettons au nombre des moyens indispensables de défense du pays et le signalons comme celui par lequel peut être comblée, dans une certaine mesure, la différence entre le grand et le petit Etat, dans le cas d'agression comme dans celui où la neutralité serait en péril.

Nous résumons maintenant les considérations présentées :

1. La neutralité est encore aujourd'hui la meilleure conduite politique à tenir pour la conservation de notre indépendance nationale.

2. Nous ne pouvons soutenir en toutes circonstances cette conduite et situation politique que si nous avons toujours prête une armée suffisamment forte et bien armée ; premièrement parce que le droit international n'a pas diminué les exigences imposées aux Etats neutres, et ensuite parce que la politique de neutralité n'assure point un Etat contre toutes tentatives de lui ravir son indépendance.

3. La transformation des conditions militaires et politiques des Etats qui nous environnent exige que nos moyens de défense soient augmentés.

4. Même quand nous aurons donné à notre organisation militaire pleine et entière exécution, augmenté et amélioré l'instruction, complété notre matériel de guerre, nous n'aurons pas comblé la différence qu'il y aurait encore entre nos forces et celles de notre adversaire éventuel. Nous avons donc à nous pourvoir d'un nouveau moyen de défense et ce moyen, c'est la *fortification du pays*.

III

Nous arrivons maintenant à la question qui préoccupe en ce moment le peuple suisse : Le moyen proposé de la fortification du pays convient-il à nos institutions républicaines, et est-il exécutable, économiquement parlant ?

Examinons d'abord la première question. On s'explique facilement que le mot *fortification* inspire aujourd'hui encore beaucoup de répugnance. Ce sentiment provient du souvenir qu'ont laissé les anciens châteaux-forts, renversés avec le pouvoir des nobles qui les habitaient, par les classes opprimées, et sur qui souffla de bonne heure chez nous l'esprit de liberté. Les fortifications élevées autour des villes vers la fin du XVII^e siècle contribuèrent par la suite des temps, spécialement dans la guerre des paysans, à faire considérer tout ce qui était fortification et château comme devant servir à la compression de la volonté du peuple. Mais en général, on n'a jamais considéré les fortifications comme étant en contradiction avec les institutions républicaines. Aux IX^e et X^e siècles, toutes les villes et bourgades de quelque importance se sont entourées de remparts et de fossés. Des bastions et des fortins en terre furent construits par les divers maîtres du pays et placés à l'entrée principale de plusieurs vallées, dans le but évident de suppléer par là au petit nombre de leurs soldats et à l'insuffisance de leur armement¹. Les glorieuses guerres de Bourgogne au XV^e siècle, nous montre quelle fut, à côté de l'armée active, la tâche des lieux fortifiés et avec quel

¹ Des 85 fortifications en terre dont on a retrouvé des restes dans notre pays, le plus grand nombre ont soutenu victorieusement de sanglants assauts. — Voyez Müscheler : (Die Letzinnen der Schweiz).

succès ils s'en acquittèrent. Les murs de Grandson et de Morat donnèrent à l'armée suisse le temps de se rassembler et de repousser l'invasion. La Confédération eut, pendant cette guerre, bien lieu de regretter que les Bernois, Fribourgeois et Soleurois eussent, en octobre et novembre de 1475, détruit les châteaux-forts d'Yverdon, des Clées, de La Sarraz et d'autres, et aient ainsi ouvert le chemin à Charles-le-Téméraire.

Dans le XVII^e siècle, les villes de Genève, Bâle, Soleure, Berne, Zurich, St-Gall améliorèrent et étendent leurs fortifications. A la même époque, la Diète exhortait les cantons de la manière la plus pressante à « bien fermer les passages, car il n'y a pas de biens plus précieux, pour » la conservation de la liberté que de garder les passages dans la main, » contre les attaques des gens de guerre. » Et dans le même message, il est dit : « Il faut construire des retranchements afin qu'on voie que les cantons, à l'exemple de leurs ancêtres, ne craignent pas de tenir tête à leurs ennemis ! »

L'histoire de la Suisse, pendant les années 1630-40¹, nous rappelle le noble et patriotique zèle avec lequel un certain nombre d'officiers supérieurs se sont efforcés, dans ces derniers temps, d'éclaircir les esprits et de disposer favorablement l'opinion sur cette question de la fortification du pays. Il y a deux cent cinquante ans, elle rencontra comme aujourd'hui, chez les uns une intelligence élevée et claire de ce que la situation commandait ; chez les autres, du mauvais vouloir et une étroitesse d'esprit qui les empêchait de comprendre leur temps et leurs devoirs. L'exemple que donna, dans ce temps, l'antistès Breitinger brille entre tous. C'était en 1629. Les succès des armées impériales au commencement de cette année-là et la prise de possession des Grisons par les Autrichiens causa en Allemagne et aussi en Suisse un grand découragement. L'autorité perdit l'assurance et songeait à conclure une alliance avec la France. Breitinger décide le Conseil de Zurich à n'en rien faire, mais à s'appuyer sur ses propres forces et avant tout à fortifier la ville de Zurich.

« Nous vous répétons ce qui vous a été dit, savoir que l'ennemi est » fort excité contre la ville de Zurich. Elle est la tête et le cœur de la » Confédération. Aussi longtemps que Zurich est debout, les autres cantons subsistent. L'ennemi est résolu à venir en masse contre Zurich ; » connaissant sa faiblesse, ils pensent en avoir fini promptement avec » elle. Vous êtes informés depuis longtemps que l'archiduc Léopold a » fait lever le plan de la ville par ses ingénieurs. Il n'y a aucun doute » que celui des passages et entrées de votre territoire ne soit aussi levé. » D'autre part, ces chers confédérés de Berne ne nous ont pas peu » avertis, exhortés et priés de garantir votre ville. Leur ingénieur a mis » sous les yeux de votre député que votre ville ne pourrait pas tenir » trois jours contre l'ennemi, et cependant, vous n'avez rien fait. Il est » vrai que quelques-uns d'entre vous ont été envoyés pour visiter une » position autour de la ville et faire rapport, mais pensez-vous que, » parce que leurs opinions sont si diverses, on doive en conclure qu'on » ne peut rien savoir du tout. Si on avait voulu agir sérieusement, on » aurait rassemblé ceux qui sont entendus dans ces matières, et on les » aurait fait discuter jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord.

» Berne, Bâle, Schaffhouse se sont entourées de fortifications, chacune selon sa situation. Pourquoi Strasbourg, Ulm, Nuremberg, » Hambourg et Lübeck n'ont-elles pas été assiégées comme d'autres

¹ J.-J. Breitinger, de Zurich : Ein Kulturbild aus der Zeit des dreissig jährigen Kriegen von Dr E. Mörikofer.

» villes? Parce qu'elles sont fortifiées! Pourquoi Wallenstein a-t-il perdu
» 15 à 20,000 hommes devant Stralsund et a-t-il dû néanmoins se re-
» tirer sans résultat. Parce que Stralsund était trop bien fortifiée. Pour-
» quoi le prince Maurice, de louable mémoire, n'a-t-il pas pu sauver
» ses villes de Bréda, Juliers et Frankenhauseu contre Spinola? Parce
» que Spinola s'était retranché. Pourquoi nous-mêmes n'avons-nous
» que du chagrin à cause de l'ennemi dans les Grisons? Parce que l'en-
» nemi s'est retranché. »

Non-seulement Breitinger réfute victorieusement les objections que l'on élevait contre l'utilité des fortifications, mais sa vigoureuse argumentation met aussi à néant celles que l'on tirait des circonstances politiques et financières : « On dit : nous ferons comme nos ancêtres qui allaient bravement au-devant de l'ennemi ». C'est bientôt dit et ça sonne bien aux oreilles, mais c'est bon à dire aux enfants. Pour qui a un grain d'entendement, c'est justement le contraire. Nos ancêtres ont toujours dirigé leurs affaires suivant le temps et les circonstances. S'ils vivaient maintenant, ils ne manqueraient certainement pas de s'accommoder au temps actuel, et aussi longtemps que nous ne faisons pas comme eux, nous ne pouvons pas invoquer leur exemple. En réalité, on ne parle ainsi que pour aveugler le commun peuple et justifier notre indolence.

Il dit plus loin au sujet du côté financier de la question : « On prétend » que le coût en est au-dessus de nos forces! c'est encore là une raison » bonne pour les simples d'esprit. Que parle-t-on de frais quand il s'agit » de choses à côté desquelles les plus grands frais doivent être tenus » pour rien, quand il s'agit de nos femmes et de nos enfants, de notre » vie et de nos biens, de notre liberté et de notre religion! Que chaque » homme veuille y réfléchir un peu et se représentant sa femme aux » mains des soldats, ou son enfant sur le point d'être leur victime, se » demande ce qu'il ne donnerait pas alors pour les sauver. Et si l'enne- » mi faisait irruption en cinq ou six endroits à la fois et que nous dûs- » sions voir, par exemple, huit, neuf, dix villages en flammes, etc., etc. »

Ainsi parlait au XVII^e siècle, au milieu des grands événements de la guerre de Trente ans, un homme d'Eglise. Nous le signalons aujourd'hui non-seulement comme un noble patriote, mais aussi comme un véritable homme d'Etat, d'une intelligence mûre et perspicace. — Il en coûta de pareilles luttas à Genève pour obtenir que les fortifications de la ville fussent mises en rapport avec l'art militaire de cette époque.¹ D'abord grande résistance et ensuite noble esprit de sacrifice.

On nous répliquera : Il est vrai qu'au XVII^e siècle, les dispositions guerrières provoquées par la guerre de Trente ans, portèrent un certain nombre des Etats confédérés à se construire de nouvelles fortifications, mais en quoi ont-elles été utiles plus tard à l'indépendance du pays? Ont-elles servi à autre chose qu'à rendre plus profond l'abîme toujours plus grand et enfin infranchissable qui séparait les villes des campagnes?

Ont-elles, au commencement du XVIII^e siècle, préservé notre pays de funestes guerres civiles? Et encore, quel fut leur rôle lorsque la Révolution française vint renverser la vieille Confédération des XIII cantons et que nos soi-disant libérateurs pillaient nos arsenaux, vidaient nos caisses militaires? A quoi nous servirent-elles en face de la misère et de la honte qui vinrent sur nous lorsque l'Helvétie devint le champ de bataille des armées étrangères? Quelle fut leur influence au mois de décembre 1813, lorsque la violation de la neutralité vint prouver que la Confédération suisse n'avait plus de sens, plus de volonté politique.

¹ Essai historique sur les diverses enceintes et fortifications de la ville de Genève par J.-E. Massé, lieutenant-colonel d'artillerie. 1846.

La réponse à toutes ces objections sera donnée tout d'abord par l'histoire elle-même. Mais nous ferons remarquer avant tout que ce qui a survécu aux siècles est toujours exposé à être mis de côté par le souffle d'un nouveau siècle, par de nouvelles générations apportant d'autres manières de voir et d'autres exigences. Cependant les fortifications du XVII^e siècle n'étaient pas sans importance. La seconde moitié du XVII^e siècle ayant été agitée par plusieurs guerres, il est permis d'en conclure que si la Suisse n'eut alors aucune attaque à soutenir, ce fut grâce au développement que les cantons, aiguillonnés par le danger, avaient donné à leur système défensif et au fait que les villes avaient restauré leurs murs. Et s'il en est ainsi, les frais occasionnés par ces fortifications ont été bien payés. Lorsque un siècle entier plus tard, commencèrent les guerres napoléoniennes, une nouvelle technique des armes à feu avait dépassé le système de fortifications de Vauban, et nos villes fortifiées ne pouvaient plus, avec confiance, s'exposer à un siège régulier ; en outre, la période des guerres de Napoléon se distingua par l'énergique exécution de mouvements rapides des masses, et la violence des coups aux moyens desquels l'armée ennemie était écrasée et le dénouement précipité. Ce ne sont plus seulement les villes qui servent d'objectif ou de bases d'opération aux armées, mais plutôt les vallées des fleuves principaux et les nœuds ou points de rencontre des chaînes de montagnes. Nous voyons les vieilles forteresses tomber entre les mains de l'ennemi par la trahison, par l'incapacité des chefs. ou même aussi par une rapide conquête, mais on ne voit plus le vainqueur élever des retranchements considérables, ou fortifier l'un des points conquis pour en faire sa base d'opérations.

Les murs des anciennes villes *devaient* donc disparaître dans la première moitié du siècle actuel. Au discrédit dans lequel ils étaient tombés, s'ajoutait le besoin des villes de s'agrandir et en même temps que, par le concours de ces deux causes réunies, tombaient les remparts des anciennes cités, se posait le fondement de la condamnation générale attachée aujourd'hui à l'idée d'introduire les fortifications dans le système de défense du pays. C'est seulement depuis ce temps-là qu'il est devenu nécessaire de justifier, aussi au point de vue politique, la proposition d'élever des fortifications ; c'est seulement de cette époque que datent les diverses objections militaires et politiques qu'on lui oppose : l'affaiblissement de l'esprit offensif, le caractère anti-républicain de lieux fermés, etc. Mais comme nous l'avons vu, notre passé, le tout premier, réfute cette augmentation. Nous regardons le devoir de développer l'esprit républicain, dont l'idéal consiste dans la conservation intacte de la liberté et l'indépendance du pays, non pas comme secondaire, mais comme le premier devoir d'une république.

Du point de vue politique et républicain, l'introduction de fortifications dans notre système de défense nationale, ne rencontre qu'une seule difficulté essentielle, savoir *la garde de ces places armées en temps de paix*. Jusqu'à cette heure, la Suisse s'est contentée de pourvoir à la conservation et à la garde des fortifications qu'elle possède à Luziensteig, à Saint-Maurice, à Bellinzzone et sur l'Aar, en y installant un intendant. Mais il ne pourrait plus en être ainsi du moment que le pays aurait fait d'énormes sacrifices pour la construction de places fortes et armées. Une telle question ne peut pas naître chez nos voisins, parce qu'ils ont des armées permanentes et que, par conséquent, il y a chez eux peu de différence entre le pied de guerre et le pied de paix. L'organisation demeure en permanence et les forteresses dont on dispose sont, dans ce système militaire, un moyen toujours bien venu de justification du grand effectif de paix que l'on maintient.

L'état des choses est tout autre chez nous. Si, pour protéger le pays contre une subite invasion, nous bâtissons des forteresses, elles ne peuvent pas rester sans garnison, et en y mettant l'inscription : « Entrée défendue, » nous n'empêcherions pas nos voisins, c'est-à-dire nos ennemis éventuels, de prendre, même en temps de paix, des mesures à l'encontre du but de nos constructions. La tour cuirassée ou le fort situé plus à l'intérieur seront sans doute moins exposés, mais les habitants des localités voisines de nos fortifications ne se croiront certainement en sûreté que si elles sont sous une garde spéciale et permanente. Ainsi donc, si nous voulons adopter l'introduction des œuvres fermées dans notre système de fortifications, nous devons d'abord savoir clairement comment nous ferons pour les garder.

Premièrement, on pourrait y pourvoir au moyen d'une troupe permanente qui ferait le service de garnison de ces places.

Mais le système des milices est si bien enraciné chez nous, il est si bien fondé sur la nature de nos conditions nationales que, ainsi qu'il l'a déjà été remarqué plus haut, toute tentative d'y introduire le système des armées permanentes serait peine perdue. Il n'y a donc pas à penser à ce moyen, et nous devrions, dans le cas le plus favorable, nous contenter de ce que l'on appelait une troupe de position (*standestruppe*), comme on en tenait autrefois, sans préjudice pour la forme républicaine, dans quelques grandes villes. La nouvelle organisation militaire permet encore aujourd'hui aux cantons de tenir de telles troupes, mais non pas à la Confédération; celle-ci ne tient des hommes armés en service fixe que comme douaniers. Mais il est fort douteux que le rétablissement des troupes de position fût une mesure convenable. Nous-mêmes n'estimerions pas que cette création fût heureuse, car l'étroitesse du champ d'action qui pourrait être assigné à un tel corps isolé contribuerait à en diminuer graduellement l'utilité. — On pourrait aussi faire faire la garde de ces places fortes par les différents corps de milices s'y succédant l'un à l'autre, au fur et à mesure qu'ils sont appelés à un service temporaire d'exercices; mais il faudrait alors leur y construire de grands logements, hors de proportion avec les travaux qu'ils seraient chargés de garder, et de plus, la nécessité de les occuper d'une manière continue, sans interruption, obligerait à disloquer les unités. En outre, l'école d'exercices serait nécessairement incomplète et souffrirait spécialement dans le développement et la pratique des mouvements tactiques. Aussi bien par la loi militaire actuelle tronquée que par la première, nos cours d'exercices et de répétitions sont réduits, on peut le dire, au minimum de temps; il est donc d'autant plus urgent que les jours destinés à des exercices dans la partie la plus faible de notre instruction, savoir les mouvements, soient utilisés aussi bien que possible.

Si enfin, nous chargions de la défense de chaque fort, la population de la contrée environnante, lui imposant le devoir d'y courir au premier signal, comme à un incendie, et la rendant responsable, nous ne doutons nullement ni de la bonne volonté ni de la réelle valeur de ces gardiens. Mais le caractère d'une fortification fermée, dont la conquête par surprise serait certainement méditée par l'ennemi, exclut tout facteur basé sur le hasard. Or, personne ne contestera que l'appel de la garde par un signal quelconque, ne tombera mal quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent.

S'il ne s'agissait que de l'entretien de ces constructions, il pourrait y être pourvu d'une manière avantageuse à tous égards, économie comprise, en y transportant les cours de répétition des sapeurs, des pionniers et des troupes d'artillerie de position. Mais la garde permanente en

est et demeure difficile à concilier avec la manière de voir dominante dans la nation et avec notre système milicien. Il faut donc chercher sur un chemin indirect la solution de ce difficile problème : Au lieu de placer la plupart de ces travaux dans le près voisinage de la frontière, il faudra choisir *des positions* moins exposées, *p'us intérieures* ; par là, les risques de *surprise* seraient réduits et par conséquent les soins d'administration et d'entretien pourraient être assez facilement combinés avec la garde permanente.

Considérons maintenant le côté financier de la question des fortifications. Il est indéniable que sur ce terrain, les plus grandes difficultés, les plus graves considérations que l'on puisse faire valoir s'amoncellent. La position des petits Etats est, sous le rapport financier, bien plus difficile que celle des grands Etats ; spécialement dans le domaine de la défense du pays, les charges ne croissent que sous le rapport des forces numériques de combat et dans la proportion des chiffres de la population. Mais, quand il s'agit de matériel de guerre, et spécialement de places fortes et de leur armement, ce sont les lignes de front à couvrir qui forment le facteur d'après lequel se mesurent les exigences, et ces lignes de frontières sont, comme nous l'avons vu, extrêmement défavorables pour notre petit pays. Mais, alors même qu'il y aurait égalité sous ce rapport, il demeure ceci, que dans un petit Etat, il y a moins d'habitants derrière chaque lieu de frontière que dans un grand Etat, et l'on est par conséquent fondé à dire que ce dernier dispose de plus grandes ressources que le petit Etat.

Le côté financier de la question des fortifications est doublement important pour nous, par le fait que d'une part ce n'est déjà qu'avec beaucoup de peine que la Confédération parvient à équilibrer ses dépenses et ses revenus, et que d'autre part, dans l'opinion générale, les dépenses militaires sont déjà beaucoup trop grandes, et en sorte qu'au lieu d'être augmentées, elles doivent être diminuées.

Nous estimons en principe que dans notre pays, un système de défense ne peut être conservé longtemps, *que si les exigences en temps et argent ne dépassent pas les limites de ce qui est possible à la longue*. Or, nous affirmons que la situation serait pour les cantons, comme pour la Confédération, possible et tenable à la longue, si les charges financières imposées au pays par l'Etat militaire peuvent être couvertes par le rendement des impôts directs et indirects, sans épuisement de ces sources.

Pour le citoyen considéré isolément, nous regardons un système militaire comme possible et tenable à la longue, si les exigences du service militaire ne dépassent pas la limite au delà de laquelle la prospérité publique et individuelle en souffrirait.

Notre organisation militaire actuelle a été l'objet de beaucoup de critiques, venues de deux côtés opposés. Nous voulons examiner attentivement si ces critiques sont fondées ou non. Seulement après avoir prouvé qu'elles ne le sont pas, nous serons justifiés à venir proposer une augmentation des prestations militaires.

En ce qui concerne le premier des points de vue indiqué, nous avons à faire ressortir qu'un système d'impôts insuffisamment étudié et développé, présentant de grandes inégalités, peut faire paraître un pays comme imposé à la dernière limite de ce qu'il peut donner sans que ce soit réellement le cas. Et c'est ce qui arrive à la Confédération. Nous sommes arrivés à cette conclusion en comparant d'abord nos prestations avec celles des Etats étrangers, puis en faisant le compte des ressources du pays, savoir aussi bien de celles qu'on n'a pas encore soumises à l'impôt que de celles qui sont déjà imposées.

Les dépenses militaires annuelles sont :¹

En France, par tête de la population totale :	=	Fr.	16 —
En Angleterre » » »	=	»	13 —
En Prusse » » »	=	»	14 40
En Bavière » » »	}	chacun	» 11 80
En Saxe » » »			
En Wurtemberg » » »			
En Autriche » » »	=	»	7 —
En Italie » » »	=	»	7 75
En Suisse (dépenses fédérales et cantonales par tête de la population totale) :	=	»	4 50

Nous sommes arrivés à ce dernier chiffre en comptant la dépense totale à 13¹/₂ millions de francs¹ et la population à 3 millions d'habitants.
(A suivre.)

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Du Département militaire suisse. N° 64/35, 7 avril. — Nous avons l'honneur de vous informer, pour votre gouverne et celle des sociétés de tir respectives, qu'en vertu de l'article 13 de l'ordonnance concernant l'encouragement du tir volontaire, du 29 novembre 1876, les sociétés de tir ci-après désignées ont reçu les subsides particuliers ci-après pour les exercices de tir et les exercices militaires spéciaux auxquels elles se sont livrées dans le courant de l'année dernière.

a) *Pour le tir à conditions bien exécuté :*

1. Société de tir de Wiedikon	Fr.	80
2. Société militaire de Volketsweil	»	35
3. Société militaire de tir d'Ellikon s/Thur	»	30

b) *Pour d'autres exercices de tir bien exécutés :*

Société de tir de campagne de Binningen	»	25
---	---	----

c) *Pour des exercices militaires bien dirigés :*

1. Société des sous-officiers de Berne	»	80
2. Grütli de Neuchâtel	»	40
3. Société des sous-officiers de Vinterthour	»	30
4. Société militaire de tir de Berne	»	25
5. Société de tir de Lignières	»	25
6. Société militaire de Morgarten-Oberägeri	»	25

Nous croyons devoir ajouter à cette occasion que nous attachons une grande importance au tir à conditions bien exécuté, et que les exercices de tir réunis à des exercices militaires, ne pourront à l'avenir obtenir des subsides particuliers, que lorsqu'on fournira sur les exercices de tir réunis à ces exercices militaires, des indications tout à fait satisfaisantes sur la participation, sur le nombre de coups, sur les distances, le but, le pour cent des coups touchés et sur les circonstances particulières dans lesquelles le tir a eu lieu.

D'après le rapport fédéral de gestion pour l'exercice de 1880, l'effectif de l'élite est de 117,759 hommes, tandis que l'effectif réglementaire ne prévoit que le chiffre de 105,488 hommes, et celui de la landwehr de 92,736, soit 4276 hommes de moins que l'effectif réglementaire. L'armée

¹ Voyez « Botschaft betreffend neue Militärorganisation 1874, page 63 ».